



Le 9 novembre 2018

**Communiqué à l'intention de tous les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux inscrits
au Programme des SSNA en Alberta**

À compter du 9 novembre 2018, il ne sera plus nécessaire de demander une prédétermination relativement au code de sédation orale 92421 ci-dessous. De plus, une limite de fréquence de quatre (4) séances de sédation minimale a été établie par période de 12 mois.

Annexe A	
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES	
Code d'acte dentaire	Type de changement
92411	Fréquence
92412	Fréquence
92413	Fréquence
92414	Fréquence
92415	Fréquence
92416	Fréquence
92417	Fréquence
92418	Fréquence
92421	Retrait de la prédétermination et modification de la fréquence
92431	Fréquence
92432	Fréquence
92433	Fréquence
92434	Fréquence
92435	Fréquence
92436	Fréquence
92437	Fréquence
92438	Fréquence

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Nous vous remercions de votre collaboration.



ALBERTA

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur
Le 1^{er} avril 2018

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		180,02 \$
Examen spécifique 1 par période de 12 mois.		
01204		66,01 \$
Examen d'urgence 1 par période de 12 mois.		
01205		66,01 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité 1 par période de 12 mois.		
01402		90,02 \$
01602		90,02 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète 1 par période de 60 mois. Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		175,84 \$
02102		175,84 \$
02121		60,69 \$
02122		64,95 \$
02123		69,21 \$
02124		73,47 \$
02125		76,65 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules) Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales 10 par période de 12 mois.		
02111		26,35 \$
02112		43,88 \$
02113		61,51 \$
02114		79,10 \$
02115		96,73 \$
02116		114,26 \$
02117		131,82 \$
02118		149,39 \$
02119		166,92 \$
02120		175,80 \$
02131		43,88 \$
02132		65,90 \$
02141		26,35 \$
02142		43,88 \$

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
02143		61,51 \$
02144		79,10 \$
Radiographie panoramique		
02601		105,44 \$
Radiographies céphalométriques		
02701		130,36 \$
02702		130,36 \$
Radiographies tomographies		
02801		42,95 \$
02802		42,95 \$
02931		130,36 \$
02932		204,45 \$
02933		204,45 \$
02934		204,45 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	87,12 \$
04312	L	87,12 \$
04313	L	87,12 \$
04321	L	110,73 \$
04322	L	110,73 \$
04323	L	110,73 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		84,83 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		132,01 \$
71109		132,01 \$
71201		261,34 \$
71209		261,34 \$
71211		261,34 \$
71219		261,34 \$
72111		236,95 \$
72119		236,95 \$
72211		279,29 \$
72219		279,29 \$
72221		372,40 \$
72229		372,40 \$
72231		507,73 \$
72239		507,73 \$
72311		84,65 \$
72319		84,65 \$
72321		126,97 \$
72329		126,97 \$
72331		186,20 \$
72339		186,20 \$
74111		253,86 \$
74112		329,99 \$
74121		304,62 \$
74122		423,06 \$
74211		236,88 \$

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74212		355,31 \$
74221		355,31 \$
74222		473,74 \$
74611		291,97 \$
74612		406,18 \$
74621		372,40 \$
74631		291,97 \$
74632		406,18 \$
75111		186,20 \$
75112		186,20 \$
75113		317,32 \$
75121		194,64 \$
75122		304,62 \$
75123		423,06 \$
75211		439,94 \$
75212		549,96 \$
75221		439,94 \$
75301		592,18 \$
75303		592,18 \$
76941		317,32 \$
76949		317,32 \$
76951		97,31 \$
76952		194,64 \$
76961		203,08 \$
76962		228,48 \$
79601		84,65 \$
79602		88,87 \$
79605		88,87 \$
79606		88,87 \$
79701		541,31 \$
79702		541,31 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		205,04 \$
92213		307,55 \$
92214		410,05 \$
92215		512,62 \$
92216		615,10 \$
92217		615,10 \$
92218		615,10 \$
92222		205,04 \$
92223		307,55 \$
92224		410,05 \$
92225		512,62 \$
92226		615,10 \$
92227		615,10 \$
92228		615,10 \$

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		72,96 \$
92302		153,54 \$
92303		230,29 \$
92304		307,04 \$
92305		383,82 \$
92306		460,60 \$
92307		460,60 \$
92308		460,60 \$
92321		76,76 \$
92322		153,54 \$
92323		230,29 \$
92324		307,04 \$
92325		383,82 \$
92326		460,60 \$
92327		460,60 \$
92328		460,60 \$
92411		40,58 \$
92412		60,90 \$
92413		81,22 \$
92414		101,47 \$
92415		121,79 \$
92416		142,10 \$
92417		142,10 \$
92418		142,10 \$
92431		51,64 \$
92432		72,56 \$
92433		102,22 \$
92434		134,48 \$
92435		152,57 \$
92436		170,33 \$
92437		170,33 \$
92438		170,33 \$
92441		40,58 \$
92442		60,90 \$
92443		81,22 \$
92444		101,47 \$
92445		121,79 \$
92446		142,10 \$
92447		142,10 \$
92448		142,10 \$
92451		143,11 \$
92452		198,06 \$
92453		265,78 \$
92454		330,92 \$
92455		397,38 \$
92456		463,43 \$
92457		463,43 \$
92458		463,43 \$

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		180,02 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	75,26 \$
04401	L	75,26 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		73,77 \$
04913		145,14 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		42,41 \$
41221		42,41 \$
41231		42,41 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		80,80 \$
43221		80,80 \$
43231		80,80 \$
43241		80,80 \$
43281		80,80 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		169,30 \$
72519		169,30 \$
72521		304,62 \$
72529		304,62 \$
72531		406,18 \$
72539		406,18 \$
72541		253,96 \$
72551		338,63 \$
73121		169,31 \$
73411		177,70 \$
75302		592,18 \$
75401		406,18 \$
75403		152,33 \$
75411		406,18 \$

ALBERTA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75412		507,73 \$
76201		787,18 \$
76301		787,18 \$
79603		88,87 \$
79604		88,87 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		28,67 \$
94302		79,17 \$
99222		C.S.